



Y. Jouine

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Budget ville – exercice 2016– approbation de la décision modificative n°1

Séance du 29 septembre 2016

Convocation du 23 septembre 2016

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille seize, le vingt-neuf septembre à 19 h 37, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le vingt-trois septembre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Francis Brunelle, Mme Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mmes Roselyne Holuigue-Lerouge, Claire Vigneron, M. Jean-Pierre Riotton, Mmes Liza Magri, Pauline Schmidt, M. Xavier Tamby, Mme Sakina Bohu, MM. Othmane Khaoua, Thibault Hennion, Mmes Claire Beillard-Boudada, Catherine Arnould, MM. Benjamin Lanier, Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras, M. Christian Lancrenon

Etaient représentés :

M. Bruno Philippe par Mme Chantal Brault,
M. Timothé Lefebvre par M. Philippe Laurent,
Mme Sophie Ganne-Moison par M. Benjamin Lanier

Etaient absents :

M. Thierry Legros,
Mme Catherine Lequeux

Secrétaire de séance :

M. Thibault Hennion

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 29 septembre 2016

OBJET : Budget ville – exercice 2016– approbation de la décision modificative n°1

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport d'Isabelle Drancy,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29 et D-2342-2 relatif aux dépenses et recettes autorisées par le budget et les décisions modificatives,

Vu le budget pour l'exercice 2016 adopté le 31 mars 2016,

Considérant que les crédits et les débits doivent être complétés pour faire face aux besoins des services,

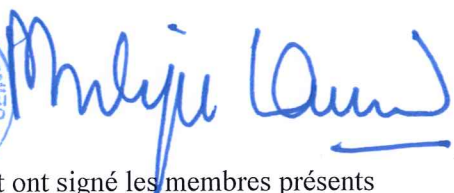
Après en avoir délibéré, à la majorité (6 votes contre : M. Benjamin Lanier, Mme Sophie Ganne-Moison, MM. Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras)

DECIDE de compléter les crédits comme suit du budget 2016 :

	BP 2016	DM 1	Total budget 2016
Recettes de fonctionnement	39 553 000 €	301 000 €	39 854 000 €
Dépenses de fonctionnement	39 553 000 €	301 000 €	39 854 000 €
Recettes d'investissement	26 410 000 €	432 000 €	26 842 000 €
Dépenses d'investissement	26 410 000 €	432 000 €	26 842 000 €

ADOpte la décision modificative n°1 au budget de la ville, exercice 2016, mentionnée dans le tableau annexé.




Et ont signé les membres présents
Pour extrait conforme
le maire

DECISION MODIFICATIVE N°1 DU 29 SEPTEMBRE 2016 - BUDGET VILLE - EXERCICE 2016													
IMPUTATION			CREDIT			IMPUTATION			CREDIT				
prog	nature	fonct°	Chap	libellé	AMPUTE	ABONDE	prog	nature	fonct°	Chap	libellé	AMPUTE	ABONDE
RECETTES - INVESTISSEMENT													
	13911	01	040	Reprise des subventions transférables au compte de résultat		1 807,00 €	024	024	024	024	cession		416 373,36 €
	13913	01	040	Reprise des subventions transférables au compte de résultat		1 360,00 €	1641	01	16	041	emprunt	-110 000,00 €	
	2031	020	20	frais d'étude		91 106,36 €	2031	020	041	041	transferts de frais d'étude		626,64 €
	2031	020	20	frais d'étude		50 000,00 €	458201	822	45	45	Opérations pour comptes de tiers		32 000,00 €
	20512	020	20	logiciels		70 000,00 €	458202	822	45	45	Opérations pour comptes de tiers		66 000,00 €
	2115	824	21	Terrains bâtis		82 000,00 €	458203	822	45	45	Opérations pour comptes de tiers		27 000,00 €
	2182	020	21	véhicules		10 100,00 €							
	2313	020	041	transferts de frais d'étude		626,64 €							
	458101	822	45	Opérations pour comptes de tiers		32 000,00 €							
	458102	822	45	Opérations pour comptes de tiers		66 000,00 €							
	458103	822	45	Opérations pour comptes de tiers		27 000,00 €							
TOTAL DÉPENSES INVESTISSEMENT					0,00 €	432 000,00 €	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT					542 000,00 €	
DÉPENSES - FONCTIONNEMENT						432 000,00 €	RECETTES - FONCTIONNEMENT					432 000,00 €	
64131	251	012		Rémunérations non titulaires		144 000,00 €	777	01	042		Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat		3 167,00 €
64131	422	012		Rémunérations non titulaires		100 000,00 €	7411	01	73		DGF		33 000,00 €
64111	211	012		rémunérations titulaires		50 000,00 €	70873	020	70		remboursement par le CCAS		10 100,00 €
6574	522	65		subventions		4 958,00 €	74752	01	74		MGP - part CPS à reverser	-724 300,00 €	
73918	95	014		versements de fiscalité		2 042,00 €	7321	01	73		MGP - part CPS à reverser		724 300,00 €
6188	020	011		prestations de service	-25 000,00 €		7381	01	73		taxe additionnelle aux droits de mutation		127 000,00 €
6475	020	012		médecine du travail		25 000,00 €	752	71	75		loyers		50 000,00 €
							70671	251	70		prestations périscolaires		25 733,00 €
							703212	820	70		droits de stationnement dans les parkings		52 000,00 €
TOTAL DÉPENSES FONCTIONNEMENT					-25 000,00 €	326 000,00 €	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT					1 025 300,00 €	
						301 000,00 €						301 000,00 €	
SOLDE SECTION INVESTISSEMENT						0,00 €							
SOLDE SECTION DE FONCTIONNEMENT						0,00 €							
SOLDE GLOBAL DE LA DM						0,00 €							

En application de la loi n° 82-213 du 2/03/82 le présent acte a été déposé à la Préfecture de la Seine le 4 OCT 2016 et publié le 4 OCT 2016

Le directeur général des services

Jouine